

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **3 SEPTEMBRE 2014**

Le trois septembre deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 26 août 2014

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise
GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

2014-38 : AMENAGEMENT DE SECURITE : Protection des personnes et des biens :

Madame le Maire expose au Conseil qu'une pierre de taille conséquente s'est détachée du rocher lieu-dit « Roche Corbière » et a terminé sa chute sur la voie communale du Suzet. Cet événement exceptionnel, sans doute du aux pluies importantes de tout ce début d'année, heureusement sans conséquence aurait pu entraîner des dommages irréversibles si des riverains s'étaient trouvés là au moment de la chute. Afin de canaliser les chutes de pierres Madame le Maire a proposé de sécuriser ce lieu-dit par la création d'un mur de pierre comme cela se pratique en montagne.

2014-39 : PLAN PROTECTION ATMOSPHERIQUE de la Région Grenobloise :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dès 2006, l'agglomération de Grenoble se dotait d'un PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère). L'objectif est le respect des valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air fixées au niveau européen, et à la protection des populations les plus exposées à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique. La collectivité a bien pris note des préconisations préfectorales. La population est tenue informée. Dans notre collectivité, le brûlage des déchets verts est interdit. Toute nouvelle construction devra respecter les modalités imposées par le PPA.

2014-40 : RENOUELEMENT LOCATION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMUNAL ET TARIF DE LOCATION :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise l'an dernier concernant une demande de location d'une partie des bâtiments communaux sis 345 route des écoles pour une surface de 80 m². Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger cette location à titre précaire et à titre révocable au premier janvier de chaque année civile, selon les besoins de la collectivité au regard de ce local. La convention sera modifiée selon les termes de la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal. Le conseil valide ce renouvellement pour un loyer de 300 € mensuels formalisé par une convention entre la commune propriétaire des lieux et le locataire, c'est-à-dire la SARL Maçonnerie Nature.

2014-41 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE SOFCAP (Hausse tarifaire):

Madame le Maire rappelle que la commune a, par délibération (2011-05) adhéré au contrat groupe assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de l'Isère avec la SOFCAP-GENERALI. A compter du 1^{er} janvier 2015, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance augmenteront de 5% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents :

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

2014-42 : AMENAGEMENT DE SECURITE VOIRIE COMMUNALE MARQUAGE AU SOL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de sécuriser le cheminement des piétons, particulièrement les enfants sur le trajet de l'école.

Deux zones dangereuses ont été identifiées :

- Départementale 201 du centre village à la sortie d'agglomération direction Vatilieu.

- Voie communale du Marais depuis le centre Village jusqu'au lotissement « Muzias »

Pour ce faire, après rencontre et conseils des techniciens voirie du Conseil Général, il est proposé de procéder à des marquages au sol sur la départementale 201 ainsi que sur la voie communale du Marais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et la mandate pour mener à bien ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Aménagement du Centre Village : EPFL

La négociation avec la propriétaire est toujours en cours.

2. Convention « Lire et Faire Lire »

Cette action, sous l'égide de La Ligue de l'Enseignement, est en place depuis plusieurs années et donne satisfaction. L'adhésion à la Ligue est financée alternativement par les communes de CRAS et MORETTE.

En 2014, l'adhésion relève de la commune de Morette.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
3 SEPTEMBRE 2014

3. **Orange** : renouvellement de permission de voirie. L'utilisation du domaine public communal par Orange apporte à la commune une redevance annuelle.
4. **Points sur les aménagements routiers** : route de Montferrier . Il a été évoqué lors du dernier conseil l'utilisation de gros engins sur la voirie, non adaptée. Madame le Maire propose de réglementer le tonnage des véhicules empruntant cette voirie. Des dérogations à caractère exceptionnel pourront être délivrées par la collectivité et seront assorties d'une convention en précisant les modalités.
5. **Chartes Forestière des Chambaran** : création d'une commission communale. Gérard VEYRET est chargé de mettre en place cette commission et de contacter les personnes susceptibles de participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

